



Validité d'un témoignage, quel délai?

Par **comas**, le **06/03/2010** à **15:42**

Bonjour,
J'ai été, le 24/11/09, volontairement renversée par un véhicule dont j'ai retenu la plaque d'immatriculation. J'ai porté plainte le jour même en donnant cette plaque. L'agent qui avait enregistré ma plainte m'a dit qu'à ce stade de la procédure, les témoignages étaient inutiles.
J'ai été appelée pour une confrontation le 04/03/10. La personne ne s'est pas présentée. En revanche le commissaire m'a annoncé que cette personne contestait et avait porté plainte pour propos calomnieux, contre moi.
Lorsque j'ai fait part au commissaire des personnes prêtes à témoigner (le proviseur du lycée dans lequel j'enseigne, ainsi que des élèves), il m'a répondu : "pour moi, en tant qu'enquêteur, des témoignages vieux de trois mois, ne servent à rien".
Une autre date pour la confrontation a été retenue, le 10/03/10.
Dois-je, puis-je être accompagnée d'un avocat ?
Quelle est la validité des témoignages, si je ne les ai pas remis lors du dépôt de plainte?
Merci beaucoup de me répondre,
Bien à vous,
Montserrat COMAS